



## **Accréditation pour la délivrance de diplômes nationaux**

### **Communiqué**

Paris, le 19 octobre 2020

#### **Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris accrédité pour la délivrance de diplômes nationaux.**

**Le Conservatoire de Paris, dirigé par Emilie Delorme, est une institution de référence dans le champ de l'art, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les ministères de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et de la Culture, reconnaissant la qualité de son projet, ont renouvelé l'accréditation de son offre de formation en musique et en danse pour les cinq années à venir par des arrêtés en date du 18/09/2020 et du 1<sup>er</sup>/10/2020 (liste des diplômes ci-dessous).**

Le Conservatoire entend rester à la pointe de l'innovation pédagogique. En cette année, il relève un nouveau défi : la mise en place d'un 2<sup>e</sup> cycle en danse validé par trois diplômes « Danseur-Interprète : répertoire et création », « Diplôme d'analyse et écriture du mouvement - Cinétopographie Laban » et « Diplôme notation du mouvement - Choréologue Benesh », pour lesquels le conférant grade de master vient d'être attribué.

Au-delà du DNSP de danseur qui permet aux jeunes artistes d'intégrer directement le milieu chorégraphique, ces diplômes répondent aux évolutions professionnelles présentes et à venir, tant au plan national qu'international. Ils visent un niveau d'excellence artistique et technique et le développement d'une pensée critique sur l'art chorégraphique. L'alternance entre des temps de pratique et d'expérimentation auprès de compagnies et de chorégraphes et des enseignements théoriques dispensés en lien avec la recherche, est le gage d'une connaissance approfondie de la scène artistique.

Le Conservatoire de Paris est le seul établissement en Europe à proposer une offre de formation en danse réunissant les domaines de l'interprétation et de la notation du mouvement. La singularité de son positionnement et sa stratégie lui permettent de préparer des danseuses et danseurs d'un nouveau profil, imprégnés d'une compréhension large des processus de création, prêts à exercer une carrière de haut-niveau.

Renouvellement d'accréditations

- **DNSP de musicien**, pour les spécialités *Instrumentiste-chanteur* (domaines classique à contemporain, musique ancienne, jazz et musiques improvisées), *Chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux* (direction d'orchestre) et *Métiers de la création musicale* (composition) ;
- **DNSP de danseur**, pour les spécialités *Danse classique* et *Danse contemporaine* ;
- le conférant grade de **master pour les diplômes de 2<sup>ème</sup> cycle** : *Interprète de la musique, Ecriture et composition, Musicologie, Musicien-Ingénieur du son* et *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* ;
- **DE de professeur de musique**, dans les disciplines *Enseignement instrumental ou vocal* (domaines classique à contemporain, jazz et musiques improvisées, musique ancienne), *Direction d'ensembles* (ensembles instrumentaux), *Accompagnement* (option musique) ;
- **CA de professeur de musique**, dans les disciplines *Enseignement instrumental ou vocal* (domaines classique à contemporain, jazz et musiques improvisées, musique ancienne) et *Formation musicale*.

Nouvelles accréditations

- le conférant grade de **master pour les diplômes de 2<sup>ème</sup> cycle en danse** : *Danseur-Interprète : répertoire et création*, *Diplôme d'analyse et écriture du mouvement - Cinétographie Laban* et *Diplôme notation du mouvement - Choréologue Benesh* ;
- **DE de professeur** dans l'option *Accompagnement chorégraphique* ;
- **CA de directeur d'établissement artistique**, selon un dispositif actualisé au regard des fonctions visées ;
- **CA de professeur** pour la discipline *Accompagnement*.